

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2017201823481

Session / zitting :

20172018 (SO)

20172018 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 07/06/2018

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
5 V.E.M. en M. Buitenlandse Zaken en Europese Zaken V.P.M. et M. Affaires étrangères et européennes	1398	13/07/2018

Réduction des taux de change dans l'Europe. - Proposition de la Commission européenne (QO 24980).

La Commission européenne a récemment proposé de réduire le prix des paiements transfrontaliers pour les consommateurs européens. Ces frais de conversion coûtent aux consommateurs/clients européens des millions, voire des billions chaque année.

Cette proposition affecterait évidemment les transferts entre un pays utilisant l'euro et un autre ne l'utilisant pas, mais également les transferts entre deux pays non-membres de la zone euro.

Elle prévoit que les frais facturés pour les paiements transfrontaliers en euros soient les mêmes que ceux qui seraient facturés pour les paiements nationaux équivalents dans la monnaie locale. Il s'agirait dès lors d'un changement majeur, sachant que les frais pour un simple transfert de crédit sont parfois exorbitants dans certains pays non-membres de la zone euro.

La Commission propose également des règles pour plus de transparence concernant la dynamique de conversion des devises. Cela permettrait aux clients de comparer les coûts des différentes options de conversion et de faire un choix équitable avant d'opter pour une devise ou une autre.

1. Quel est l'état des discussions à ce sujet? Quelles sont les chances d'adoption de cette proposition?
2. Serait-ce envisageable, à terme, de ne plus avoir de taux de change dans l'Union européenne?
3. À l'échelle européenne, où se situe la Belgique au niveau de son taux de conversion?
4. Cette mesure, en cas d'adoption, représentera-t-elle un fort manque à gagner?

Question écrite n° 1398 : Katrin Jadin
Réduction des taux de change dans l'Europe - Proposition de la Commission européenne

De Commissie heeft haar voorstel op 28 maart ingediend. De besprekingen zijn nog niet begonnen, noch op het niveau van de Raad, noch op dat van het Europees Parlement.

Het voorstel heeft betrekking op de lidstaten die de euro als munt hebben, maar ook op de lidstaten die de euro moeten invoeren zodra aan de economische en juridische voorwaarden is voldaan. Alleen het Verenigd Koninkrijk en Denemarken hebben deze verplichting niet (Protocol nr. 15 en Protocol nr. 16 gehecht aan het Verdrag betreffende de werking van de Europese Unie).

Eenmaal aangenomen zal deze maatregel geen inkomstenderving voor de Belgische Staat als zodanig met zich meebrengen. Er kunnen echter gevolgen zijn voor de banksector, hoewel er in dit stadium nog geen Belgische impactanalyse is uitgevoerd.

Dit dossier zal voornamelijk in de Ecofin-sector opgevolgd worden.

La Commission a déposé sa proposition le 28 mars dernier. Les discussions n'ont pas encore commencé, ni au niveau du Conseil, ni au niveau du Parlement européen.

La proposition concerne les Etats membres qui ont l'euro comme monnaie mais également les Etats membres qui devront adopter l'euro lorsque les conditions économiques et juridiques auront été remplies. Seuls le Royaume-Uni et le Danemark n'ont pas cette obligation (protocoles 15 et 16 annexés au Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne).

Cette mesure, une fois adoptée, ne présentera pas de manque à gagner pour l'Etat belge en tant que tel. Cependant, il peut y avoir un impact sur le secteur bancaire, bien qu'aucune analyse d'impact belge n'ait été faite à ce stade.

Ce dossier sera suivi principalement dans la filière ecofin.

Didier Reynders
Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères